



12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt : 92500143.0

51 Int. Cl.⁵ : H01J 5/00

22 Date de dépôt : 05.11.92

30 Priorité : 08.11.91 ES 9103322

72 Inventeur : Sierra Gomez, José Ma.
Ronda General Mitre nus. 195-197, 2o 1a
E-08 023 Barcelona (ES)

43 Date de publication de la demande :
12.05.93 Bulletin 93/19

74 Mandataire : Abad Palomares, Alberto
Calle Caspe, 89
E-08013 Barcelona (ES)

84 Etats contractants désignés :
DE FR GB IT

71 Demandeur : LAMPARAS HALOGENAS, S.A.
Polígono Industrial Cova, Solera parcela no 31
E-08191 Rubí (Barcelona) (ES)

54 Protection pour électrodes de lampe à halogène.

57 Une pièce laminaire (7), de tétrafluoréthylène polymérisé, ayant des perforations sur sa surface à travers lesquelles elle est enfilée par les pattes électrodes (6) de raccordement du globe ou de l'ampoule à halogène (2), couvre et ferme l'évidement du fonds (4) de la boîte (3) du corps de la lampe, les deux parties, le globe (2) et le corps de lampe, se solidarisant par l'agencement d'une matière agglutinante isolante (5), de sorte que la pièce laminaire (7) empêche qu'elle ne sorte et se glisse sur les pattes électrodes de raccordement (6).

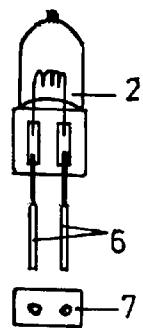


FIG. 1

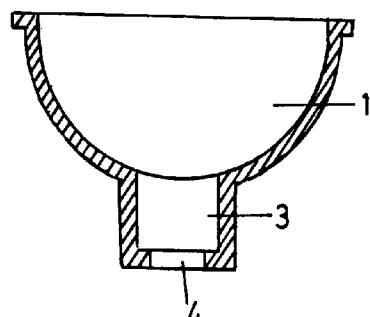
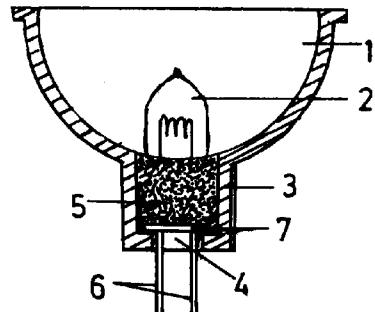


FIG. 2



L'objet de cette invention, comme le signale son énoncé, est une protection pour électrodes de lampes à halogène, formée par une pièce laminaire qui est agencée enfilée par les pattes de raccordement au fond de la boîte du corps réfléchissant du globe ou ampoule comportant les électrodes, d'où dépassent, à l'extérieur, les pattes de raccordement, ladite boîte se ferme et empêche que la matière agglutinante ou la pâte de remplissage, solidarisant le globe au corps de la lampe proprement dite, ne sorte par sa partie inférieure et ne glisse sur les pattes d'extrémité des électrodes, ce qui arrive jusqu'à présent et oblige à faire des opérations de nettoyage et de finition ennuyeuses et coûteuses jusqu'à ce que lesdites pattes restent propres et en état pour obtenir un raccordement juste.

Comme il est connu, les lampes à halogène sont formées par un corps réfléchissant ou lampe qui, en son intérieur, comporte le globe ou ampoule ainsi que les électrodes du filament d'allumage, les pattes de raccordement se prolongeant de ces électrodes à l'extérieur du corps de la lampe. La partie du globe ou ampoule correspondant aux électrodes, demeure solidarisée au corps réfléchissant dans une boîte prévue en son fonds ou, calotte, dont sortent ou se projettent à l'extérieur les pattes de raccordement. L'inconvénient des lampes à halogène est déterminé par la matière agglutinante qui remplit l'intérieur de la boîte du corps de la lampe, car lorsque celle-ci est injectée à l'intérieur de cette boîte pour solidariser le globe ou ampoule au corps de la lampe, elle glisse sur le fonds de la boîte et recouvre, en tout ou partie, les pattes de raccordement, ce qui oblige au nettoyage ou décroûtement de cette matière agglutinante qui couvre les pattes de raccordement, car, si on ne le faisait pas, le raccordement n'aurait pas lieu ou bien il serait imparfait.

Cet inconvénient, jusqu'à présent insurmontable, qui rendait urgente une solution technique pour l'éliminer, est avantageusement résolu avec la protection pour électrodes de lampes, objet de cette invention, qui offre une solution simple, mais importante, quant aux résultats et à l'utilisation.

La solution technique préconisée avec cette invention pour que les pattes électrodes, se prolongeant des globes ou ampoules à halogène, ne soient pas recouvertes de matière agglutinante de solidarisation avec le corps réfléchissant de la lampe, consiste en l'agencement d'une pièce laminaire de tétrafluoroéthylène polymérisé, de téflon ou assimilé, enfilé par les pattes électrodes, de sorte que lorsque le globe ou ampoule est placé dans la boîte du corps de la lampe, la matière agglutinante de solidarisation ne sorte pas de cette boîte ni ne glisse sur les pattes.

Conformément à l'invention, entre les pattes électrodes du globe ou ampoule à halogène une pièce de tétrafluoroéthylène polymérisé est insérée, et l'ensemble ainsi formé est introduit dans la boîte du corps

réfléchissant ou lampe, de sorte que cette pièce laminaire couvre le passage de sortie de ladite boîte, ensuite la matière agglutinante qui solidarise le globe ou l'ampoule au corps réfléchissant de la lampe est placée, en évitant ainsi que durant le cémenté ou le séchage de la matière agglutinante, elle ne puisse sortir par le fonds de la boîte du corps de la lampe et ne glisse sur les pattes électrodes de raccordement, lesdites pattes restant alors tout à fait propres et idoines pour brancher correctement la lampe.

Les détails et les caractéristiques de l'invention sont plus nettement évidentes dans la description ci-dessous, qui se rapporte aux dessins de la page ci-jointe, dans laquelle, de façon un peu schématique et à titre d'exemple, il est montré une mise en œuvre pratique de la protection pour électrodes de lampes à halogène préconisée. Les détails montrés et décrits ont un caractère illustratif, cette description devant donc être considérée sans restrictions en ce qui concerne les formes, les dimensions, les proportions et les matériaux qui le constituent.

Dans la page de dessins ci-jointe:

La figure 1 montre les parties ou pièces constituant l'ensemble de la lampe à halogène.

Sur la figure 2 il est montré, en coupe, l'ensemble de la lampe à halogène, avec la matière agglutinante isolante qui solidarise le corps de la lampe avec le globe ou l'ampoule à halogène.

Comme on peut apprécier sur les figures énumérées, l'ensemble de la lampe est formé par le corps réfléchissant -1- et le globe ou lampe à halogène -2-, une boîte -3-, ouverte en son fonds -4-, se prolonge en aval du corps, dans ladite boîte est logé le globe ou ampoule -2- qui se solidarise au corps -1- par injection, dans la boîte -3-, d'une matière agglutinante isolante -5- de solidarisation, et les pattes -6- électrodes se projettent à l'extérieur à travers l'ouverture -4- de la boîte. La matière agglutinante isolante -5- a tendance à sortir par le fonds -4- de la boîte -3- en recouvrant les pattes -6- électrodes, ce qui empêche le raccordement correct desdites pattes -6- et oblige à une opération ultérieure de nettoyage et de grattage de la matière agglutinante -5- qui a glissé sur lesdites pattes.

Selon cette invention et afin d'empêcher la sortie de la matière agglutinante -5- de la boîte -3-, il est enfilé, entre les pattes électrodes -6-, une pièce laminaire -7- de tétrafluoroéthylène polymérisé, cette pièce ferme le fonds -4- de cette boîte -3-, et empêche que la matière agglutinante isolante -5-, lorsqu'elle est injectée dans la boîte ne sorte et ne glisse sur les pattes électrodes -6-, en évitant les opérations ultérieures ennuyeuses et coûteuses de nettoyage des pattes pour son raccordement juste.

De la description ci-dessus et des représentations de la page de dessins ci-jointe, il est déduit la constitution, montage et façon de fonctionner, de la protection pour électrodes de lampes à halogène pré-

consée, ainsi que les avantages offerts en éliminant l'ultérieure opération de nettoyage et de décroûtage des pattes électrodes de raccordement.

5

Revendications

1.- Protection pour électrodes de lampe à halogène caractérisée en ce qu'elle est construite par une pièce laminaire, de tétrafluoréthylène polymérisé, ayant des perforations sur sa surface à travers lesquelles elle est enfilée par les pattes électrodes de raccordement du globe ou de l'ampoule à halogène, ladite pièce laminaire couvre et ferme l'évidement du fonds de la boîte du corps de la lampe, les deux parties, le globe et le corps de lampe, se solidarisant par l'agencement d'une matière agglutinante isolante, de sorte que la pièce laminaire empêche qu'elle ne sorte et ne glisse sur les pattes électrodes de raccordement.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

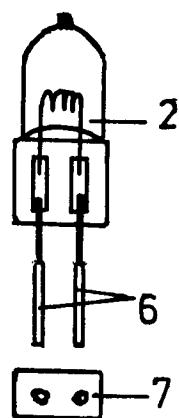


FIG. 1

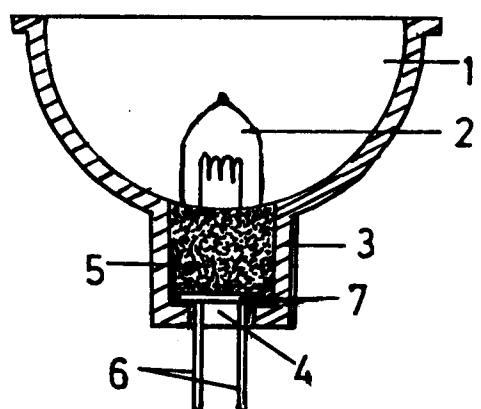
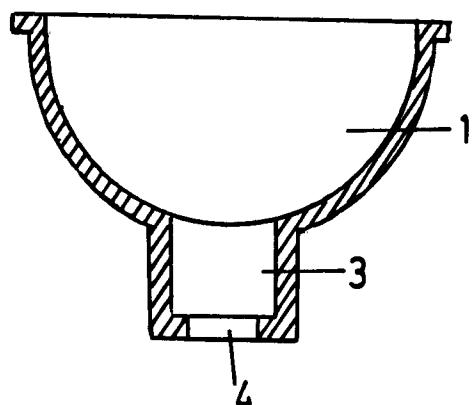


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 50 0143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	EP-A-0 309 750 (GENERAL ELECTRIC COMPANY) * figure *	1	H01J5/00
A	GB-A-686 513 (THE BRITISH THOMSON-HOUSTON COMPANY LIMITED) * figures *	1	
A	US-A-4 126 810 (COX) * revendications 1-4; figures 1,3 *	1	
A	US-A-2 315 549 (SINGER) * figure 1 *	1	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			H01J H01K
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	25 JANVIER 1993	MARTIN Y VICENTE M.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			